

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V18 Vœu relatif aux conditions d'exercice de la profession de kiosquier de presse.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu proposé par M. Eric HELARD, Mme Anne TACHENE et les élus du groupe UDI-MODEM, relatif aux kiosques à journaux ;

Considérant le vœu proposé par Mme Danielle SIMONNET, relatif aux conditions de travail et de rémunération des kiosquiers ;

Considérant que la Ville de Paris est très attachée au réseau des kiosquiers qui participe de la liberté de la presse, au droit fondamental des citoyens à l'information en permettant sa diffusion au plus grand nombre ainsi qu'à l'animation économique et culturelle des quartiers parisiens ;

Considérant la lettre co-signée par plus de 140 kiosquiers de presse en date du 22 avril 2014 adressée à Mme la Maire, Anne HIDALGO, alertant sur les conditions d'exercice de la profession ainsi que sur le dialogue avec les deux services de messagerie chargés de la livraison et de la gestion du retour des invendus ;

Considérant les conditions de travail des travailleurs indépendants que sont les kiosquiers, avec des amplitudes horaires importantes, des rémunérations modestes, une gestion logistique lourde et des engagements de trésorerie importants ;

Considérant que la délégation de service public (DSP) à Paris pour la gestion de l'activité des kiosquiers, se fixe pour objectifs de soutenir la diffusion de la presse dans la capitale en contribuant notamment au développement du réseau des kiosquiers et en améliorant les conditions d'exercice de la profession ;

Considérant que dans le cadre de cette DSP, la Ville de Paris a consenti à une baisse de sa redevance pour assurer la pérennité d'un service au public dans le secteur sensible et fragile de la presse ;

Considérant les aides financières exceptionnelles apportées par la Ville de Paris en 2011 et 2013 à l'association « Centre d'entraide parisien de la presse et de l'édition » (CEPPE) afin qu'un soutien financier individuel soit apporté aux kiosquiers suite aux baisses d'activité dues aux grèves des messageries de presse ;

Considérant la mission instituée par le Conseil supérieur des messageries de presse relatif aux taux de commissionnement des kiosquiers qui doit rendre ses conclusions en juin prochain ;

Considérant que la délégation de service public arrivera à échéance le 31 décembre 2015 ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Maire de Paris :

Organise une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés afin d'étudier toutes les possibilités pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des kiosquiers et que ces derniers soient consultés, bien avant l'échéance de la délégation de service public, sur les choix ultérieurs de la Ville qui devront être effectués.